

dites Puissances, alors les intérêts des Puissances en question seraient de nouveau pris équitablement en considération. »

GRÈCE

M. Ribot fait observer que les décisions de la Conférence de Rome n'ont pas été exécutées par le Gouvernement grec qui continue à les violer en tolérant l'organisation des bandes, et toutes les obligations militaires que les Alliés lui avaient imposées pour la sécurité de l'Armée d'Orient et la protection des leurs sujets. Il estime qu'une pareille attitude ne peut plus être tolérée.

Le Commandant de l'Armée d'Orient estime qu'il est indispensable d'occuper Larissa après l'offensive imminente.

M. le baron Sonnino n'a pas d'objections si la sûreté militaire l'exige.

M. Lloyd George: la question doit être examinée par l'État-Major anglais d'accord avec l'État-Major français.

M. le baron Sonnino accepte et s'en remet à la décision que les deux Alliés prendront d'accord.

M. Ribot déclare que si les États-Majors ne se mettent pas d'accord il réservait toute liberté pour l'action du Gouvernement français sur les mesures à prendre.

M. Ribot fait observer qu'en présence de la mauvaise foi avérée du roi Constantin et de son Gouver-